

LIMOGES MÉTROPOLE
—
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 7 juillet 2025

Portant délégation de signature, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable de l'Écologie, de l'Environnement et du Développement durable, et à M. David DRIEUX, Directeur et Mme Marie CROUZOUOLON, Directrice.

N° 26919

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5512-10

Le décret n°12 du 17 avril 2025 portant dérogation d'attributions du conseil communautaire de Limoges.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant compétent.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de directeur général adjoint des services, Responsable de l'Écologie, de l'Environnement et du Développement durable.

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des Services Communautaires de l'eau du Filles présentielle et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOUOLON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein du Filles présentielle et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Filles présentielle et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Filles présentielle et environnement.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des membres du Filles présentielle et environnement.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime RHOCE, toutes conditions générales d'achat et tous ordres de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 10 000 € HT et 40 000 € HT du Filles présentielle et environnement.
- Ordres de missions (et tous les documents à y rapportant) concernant les agents du Filles présentielle et environnement, service aux habitants (et des documents à y rapportant).


ARTICLE 2 En l'absence de M. Jean-Luc MAZEAU, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de missions (et des documents à y rapportant) :

- à M. David DRIEUX à compter du lundi 4 août 2025 jusqu'à vendredi 8 août 2025 inclus,
- et à Mme Marie CROUZOUOLON à compter du lundi 12 août 2025 et jusqu'à vendredi 22 août 2025 inclus.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint, M David DRIEUX et à Mme Marie CROUZOUOLON, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 4 Juillet 2025

 **26919.pdf**
(.pdf, 165,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**